



Compte rendu du workshop

Déchets inertes, de construction et de démolition

L'atelier thématique concernant les déchets inertes, de construction et de démolition a eu lieu jeudi, le 7 janvier 2016 dans les locaux de l'Administration de l'environnement. Cette occasion a réuni une trentaine d'acteurs nationaux concernés par la gestion des déchets afin d'aborder et de discuter certaines problématiques relatives aux déchets inertes, de construction et de démolition. Ainsi, quatre sujets ont été sélectionnés sur la base de leur pertinence pour les acteurs concernés. Plus particulièrement, la réduction des terres d'excavation, la démolition sélective, les décharges pour déchets inertes et l'économie circulaire dans la gestion des déchets ont été discutés sur base de questions lors de deux sessions parallèles.

Réduction des terres d'excavation

Comment réduire les terres d'excavation?

Introduction d'une taxe nationale relative à la mise en décharge des déchets inertes?

Quelles sont les alternatives à la mise en décharge des terres d'excavation?

La nécessité de réduire les terres d'excavation est une problématique qui fut fortement discutée lors du workshop sur la réduction des terres d'excavation. Lors de la présentation, il fut indiqué que les terres d'excavation constituent la catégorie de déchets la plus importante au Luxembourg. Dès lors, il se pose la question du comment réduire ces terres.

Lors du workshop, plusieurs pistes ont été suggérées et discutées qui peuvent être réparties en trois catégories présentant chacune un défi spécifique.

Il faut d'abord considérer le cadre légal qui pose certaines contraintes en termes d'émissions d'autorisations. Selon l'avis des participants, une première adaptation concernerait la thématique des plans d'aménagements particuliers et généraux des communes (PAP/PAG). Ces plans devraient contenir des indications précises quant à la réutilisation des terres d'excavation in situ ou dans les environs immédiats du chantier. Cette valorisation permettrait d'autant plus d'économiser les coûts de transport.

Pour les participants, la prise en compte de la topographie du site représente également un élément important. Il fut regretté qu'il manque d'intégration de la topographie naturelle du site dans la planification de nouveaux projets. Plus délicat furent considérés les règlements du PAP définissant des hauteurs de corniches. En effet, afin de pouvoir satisfaire les besoins et souhaits des maîtres d'ouvrages, les entrepreneurs doivent actuellement excaver de grandes quantités de terres. Ce sont des quantités qui pourraient facilement être prévenues si la hauteur de corniche serait plus flexible et si, de ce fait, la planification d'un étage souterrain pourrait être évitée.

En dehors d'une adaptation du cadre législatif, la mise en place d'une structure nationale fut évoquée. Celle-ci pourrait gérer les quantités et la qualité des terres d'excavation de façon à ce que ces dernières pourraient être utilisées sur d'autres sites, de préférence à proximité immédiate du chantier en question. Les communes seraient à intégrer dans une telle structure du fait qu'elles connaissent les chantiers des environs

et la quantité des terres excavées. Ces quantités doivent de toute façon être chiffrées dans une évaluation environnementale stratégique (EES).

Un deuxième sujet qui a été abordé concernait le nombre et la disponibilité d'emplacements de parking dans les villes. Actuellement, cette problématique tombe sous la responsabilité des communes. L'une des difficultés évoquées était notamment la vente d'appartements et d'emplacements de parking y afférents. Ces emplacements ne sont pratiquement jamais tous occupés. Or, une solution discutée envisagerait de rendre obligatoire la vente d'une place de stationnement avec l'appartement.

Selon les participants, le Luxembourg dispose d'un cadre légal et certaines lignes directrices. Or selon eux, il manque de règlements grand-ducaux fixant des obligations et des sanctions et la démarche volontariste actuelle ne fonctionne pas.

Un troisième sujet qui fut soumis à la discussion du groupe et qui se révèle généralement comme l'un des plus importants concernait les aspects financiers. Ainsi, des critères extra-financiers devraient être intégrés dans les nouvelles soumissions. En général, les projets devront être adaptés pour intégrer la notion de l'économie circulaire. Pour y arriver, il faudra fixer des indicateurs permettant aux différents acteurs de mettre en œuvre un projet de façon simple et compréhensible. Il fut remarqué que ces critères sont en train d'être élaborés au ministère. Néanmoins, il faudra faire attention à ne pas trop compliquer cette démarche par des indicateurs trop strictes comme, par exemple, l'intégration d'éléments d'analyse du cycle de vie (« Life-cycle assessment »).

Une autre idée évoquée concernait la technique du micro-tunneling, qui n'est cependant pas encore pratiquée au Luxembourg. Selon l'avis des participants, cette technique permettra d'éviter d'énormes quantités de terres excavées.

De toute façon, l'intégration de tous les acteurs constitue un des piliers de cette démarche, à commencer par les intérêts du maître d'ouvrage, passant par l'intégration des architectes et ingénieurs en charge de la planification, jusqu'à l'entreprise responsable de la démolition finale du bâtiment.

Un dernier point discuté lors du workshop concernait la sensibilisation du public et des acteurs concernés. Il convient de privilégier un système d'encouragement, axée sur la performance générale, sur la mise en place d'un système de taxes.

Il existe déjà plusieurs exemples de bâtiments qui s'intègrent dans une approche d'économie circulaire. Ces projets permettaient à tous les acteurs impliqués d'en tirer une plus-value. Pour lancer de tels projets au Luxembourg, il faudra cependant prioritairement élaborer leur potentiel.

Démolition sélective

Comment mettre en œuvre la démolition sélective?

Priorité au recyclage de quels matériaux?

Comment garantir la qualité des matériaux de recyclage? Comment et où entreposer les matières récupérées?

En ce qui concerne la démolition sélective, il s'agit d'abord de faire la distinction entre anciennes et nouvelles constructions. Pour les nouvelles constructions, il s'agira surtout de connaître tous les matériaux utilisés et, en même temps, prévoir la récupération et la réutilisation des ressources dès le début de la planification du projet. Dans ce sens, un passeport des matériaux qui permettra de repérer les différents types de matériaux, d'identifier leur nature, leur qualité et des pistes de comment les récupérer serait souhaitable. Il y a lieu de privilégier des matériaux facilement recyclables et récupérables. Une certification de qualité des matériaux afin de les utiliser ultérieurement serait également importante.

Pour les anciennes constructions, il faudra passer de la notion « démolition » à celle de « déconstruction ». La technique actuelle utilisée, notamment celle avec pinces de démolition, ne permet pas de trier les déchets et implique une destruction de la qualité des différents matériaux. En effet, la déconstruction nécessite un plus grand savoir-faire. Ainsi, il faudra planifier, organiser le chantier et adapter la logistique. Un tout nouveau métier sera à créer qui regroupera plusieurs activités. Il s'agira d'identifier les matériaux de construction, d'isoler les différents matériaux réutilisables, de les récupérer pour ensuite les éliminer ou recycler de manière adéquate. Pour ces activités, une planification détaillée sera cruciale.

D'autant plus, il faudra faire une distinction entre chantiers privés et chantiers professionnels. Lors de la démolition d'un bâtiment, un inventaire des différents matériaux utilisés dans l'ouvrage est légalement prescrit et sera dès lors à réaliser. Pour les personnes privées, la réalisation de cet inventaire est optionnelle. Ce que les privés apportent aux centres de recyclage sont souvent des mélanges chaotiques de matériaux. Il serait donc opportun de disposer d'un outil informatique central ou d'un catalogue fixe qui définit certaines catégories de matériaux et fournit des informations quant à la récupération de ceux-ci. En tout cas, des campagnes d'information et de sensibilisation seront primordiales.

Au niveau professionnel, le prix joue un rôle décisif. Ainsi, on pourrait prévoir une adaptation des taxes en fonction du taux de récupération des matières pour encourager

la déconstruction sélective. Sur ce, il est à noter que pour les matériaux de forte valeur ajoutée le tri est déjà réalisé.

La discussion tournait donc autour des incitations à donner pour favoriser une bonne déconstruction. Dans ce contexte, les participants ont évoqué la certification *SuperDrecksKëscht* et des indicateurs tels que le taux de recyclage des déchets de construction et de démolition. Il convient de noter qu'il sera difficile de dépasser le seuil actuel de 93%, d'autant plus que ce taux peut être légalement atteint avec des méthodes de valorisation qui ne visent pas en premier lieu le recyclage de qualité des différents matériaux. Ainsi, la définition d'indicateurs plus spécifiques sera nécessaire.

Le recyclage actuel est souvent un « downcycling ». Afin de pouvoir valoriser une matière, il faut qu'elle présente une certaine qualité. D'autant plus, il faut se rendre compte que les matériaux ne sont pas recyclables à l'infini. Néanmoins, certains matériaux tels que le béton recyclé restent des matériaux de qualité. En effet, il faudra créer un marché pour promouvoir les matériaux secondaires. L'instauration de standards de qualité permettra de susciter l'acceptation de ces types de matériaux. Dans ce sens, il faudra donc faire une distinction entre la qualité des matériaux sans ou avec traitements.

Un autre sujet soumis à discussion concernait la déconstruction partielle. Il a été regretté qu'actuellement la pratique courante soit la dépollution sans attribuer un intérêt particulier à la conservation de la substance existante ou la préservation de la qualité.

Le tri sur le chantier a été mis en regard avec un tri central. La discussion subséquente soulevait un manque de place sur les chantiers pour la séparation des déchets ainsi que pour l'organisation et la gestion du recyclage. Alors que certains préféreraient un centre de stockage séparé, d'autres ont fait remarquer qu'il existe déjà plusieurs structures de stockage. Les participants étaient unanimes à reconnaître qu'il faudra un meilleur échange entre constructeurs et concepteurs.

En matière d'apparition de nouveaux matériaux sur le marché, il fut remarqué que les producteurs ne pensent pas forcément au recyclage de ces matériaux. Dans ce sens, un label de qualité qui informe sur la dissociabilité et la recyclabilité des matériaux serait souhaitable.

Décharges pour déchets inertes

Comment optimiser la procédure de recherche de nouveaux sites?

Comment augmenter l'acceptation des décharges de déchets inertes?

Comment optimiser l'utilisation des sites en exploitation?

Lors du workshop sur les décharges pour déchets inertes, l'intégration de l'économie circulaire dans la thématique des terres d'excavation fut discutée. Du fait que l'économie circulaire fera partie du nouveau plan national de gestion des déchets et que les décharges se composent à 80% de terres d'excavation, il s'agit de créer de nouveaux projets présentant une valeur ajoutée pour tous les acteurs (« Projekte mit Mehrwert »).

La problématique principale concerne les matériaux de construction composites qui sont difficiles à séparer et, de ce fait, à récupérer. Pour résoudre ce problème et adopter une démarche d'économie circulaire, il faudra réunir tous les acteurs du domaine, y compris les maîtres d'ouvrages et la population.

Dans cette optique, il faudra aussi distinguer les déchets inertes des autres flux de déchets, à savoir les déchets de construction et de démolition. Ces derniers présentent un vrai problème de recyclage ou de réutilisation du fait de la diversité des composantes ou d'autres propriétés.

En réponse à la question du comment améliorer la situation pour les nouvelles décharges, les participants étaient unanimes à reconnaître qu'une modification de la définition et une adaptation de la nomenclature seraient nécessaires. En effet, il faudra éviter de désigner les terres comme étant des déchets. Par ailleurs, il faudra changer la nomenclature des mots pour prendre une certaine distance à la connotation négative du terme « décharges ».

Les terres d'excavation sont qualifiées de déchets de construction et de démolition par la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets. En effet, les terres sont traitées de déchets à partir du moment de l'excavation. Il s'agit donc d'un problème de définition. Bien que les terres ne soient pas des déchets, mais des matériaux naturels facilement réutilisables, cette problématique de définition ne pourra pas être résolue au niveau national, mais devra être traitée au niveau européen.

Suit la question du comment optimiser l'utilisation des décharges existantes. Il fut évoqué que même des sites pollués pourraient être renaturés de façon à en tirer une

plus-value. Or, le plus souvent, de tels sites ou des décharges en général ne sont pas acceptés à proximité de quartiers résidentiels. Cette attitude provient, entre autres, de la communication de la part des médias qui préfèrent rapporter d'événements problématiques comme, par exemple, le glissement qui s'est produit à la décharge de Mondercange, plutôt que de souligner les effets positifs que peuvent avoir les dépôts de terres. Actuellement, on dispose environ 60% de décharges et 40% de remblais. Le terme « remblai » n'est pourtant pas connoté négativement car cette activité permet de réaliser une plus-value moyennant le dépôt de terres. Il y a donc nécessité de renforcer la communication positive de projets présentant une valeur ajoutée face tant au public qu'aux professionnels.

La nécessité de définir qui peut utiliser quoi et dans quelle mesure fut aussi évoquée. Les terres d'excavation peuvent, à titre exemplaire, être utilisées comme matériel de remplissage dans la construction de nouvelles routes. Or, pour ce faire, il faudrait d'abord définir la qualité des terres.

Une autre situation peu favorable concerne la disponibilité de sites. La recherche de nouveaux sites pour la mise en place d'une décharge pour déchets inertes se complique de plus en plus. De ce fait, la procédure devra être optimisée et une approche positive de la population envers les décharges sera à développer. Ainsi, il faudra faire plus d'efforts pour expliquer la plus-value que peuvent présenter les décharges pour déchets inertes. Ceci est d'autant plus vrai que dans le débat public, il y a souvent confusion entre décharges pour déchets inertes et décharges pour déchets ménagers et assimilés, couramment dénommées « déponie ». En continuant à utiliser ces deux termes, il faut s'attendre aux oppositions de la part de la population. Afin d'augmenter l'acceptation dans la population, on pourrait commencer par montrer la plus-value et les perspectives résultant de l'accumulation de terres à des endroits, tels que le long des autoroutes. Une autre possibilité serait de créer plusieurs petites décharges réparties sur le territoire national afin de réduire les distances de transport parcourues. Dans un premier temps, il faut commencer à communiquer les projets phares qui ont déjà été créés et, de ce fait, commencer à changer l'attitude des gens envers les décharges. De tels projets phares existent déjà en bon nombre, mais ils sont le plus souvent intégrés de telle façon qu'on ne sait plus les repérer. Il convient également à mettre plus en avant l'utilisation future des sites, une fois le dépôt de terres finalisé, telle que l'aménagement de parcs et de zones industrielles et la protection contre le bruit des (auto)routes.

Cependant, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la priorité absolue dans le domaine des déchets inertes, de construction et de démolition concerne la réduction des quantités de terres d'excavation.

Economie circulaire

Quelles sont les possibilités de réutilisation directe des terres excavées et de transformation des terres excavées en produits?

Introduction d'un passeport des matériaux de construction?

Pertinence de la création d'une banque/bourse de matériaux de construction?

Les discussions ont porté en premier lieu sur un « passeport des matériaux » qui ne devrait pas concerner seulement les matériaux utilisés, mais également la construction dans laquelle ces matériaux ont été utilisés. Quant au contenu d'un tel passeport, les éléments suivants ont été évoqués :

- les matériaux utilisés ;
- leur emplacement ;
- la technique d'application ;
- la technique d'assemblage afin de permettre le désassemblage ;
- les précautions à prendre quant à ces techniques ;
- la maintenance du matériau ;
- la durabilité du matériau ;
- le bilan écologique (quant au bilan écologique, il faut l'utiliser avec précaution puisqu'il ne s'intéresse qu'aux processus utilisés en amont pour fabriquer le matériau et non pas à sa recyclabilité) ;
- la recyclabilité ;
- le potentiel de valorisation ;
- la santé et plus particulièrement les effets nuisibles potentiels pour la santé ;
- la flexibilité pour des remplacements partiels éventuels ;
- le pourcentage d'utilisation de matériaux recyclés pourvu que le matériau ait été construit pour être utilisé dans des espaces fermés ;
- le niveau de certification par exemple sous forme d'une évaluation de la performance axée sur l'économie circulaire ;
- l'impact environnemental ;
- le pourcentage de réutilisation de composantes ;
- le pourcentage de matériaux issus de sources renouvelables.

Un tel passeport devrait également suivre l'évolution dans le temps du matériau et du bâtiment. Ainsi une documentation, des mises à jour régulières et des révisions seraient nécessaires. Certains proposaient même que l'architecte devrait respecter différents critères lors de la soumission d'un projet.

Un deuxième aspect considéré lors du workshop parlait de banque ou bourse de matériaux. Les participants ont été d'accord que les informations relatives à la disponibilité des matériaux secondaires devraient être disponibles. De même, la banque devrait refléter un besoin stable, couvrir l'ensemble du pays et assurer la qualité des matériaux secondaires. En effet, les participants étaient unanimes à reconnaître que l'élément le plus important d'une telle banque serait le maintien de la qualité des matériaux. Dans ce contexte a été remarqué qu'une telle banque existe déjà au niveau intra-entreprise. Étendre le système à l'ensemble du pays aura pour conséquence de devoir confronter la question de la responsabilité. Dans ce sens, il faudra prévoir un système de qualification et assurer un contrôle de la qualité du matériel en fonction de son utilisation. Une possibilité pour réaliser un tel système consisterait à délivrer un certificat de qualité.

Une question connexe qui s'était posée est celle du stockage intermédiaire des matériaux afin d'assurer la concordance entre l'offre et la demande. Ainsi, la cadence de nouvelles constructions doit être concertée. Dans ce contexte, il fut soulevé s'il faut aussi prévoir à ce même endroit de stockage des installations de traitement de matériaux pour leur mise en forme et pour assurer leur qualité.

Finalement, la banque de matériaux pourrait aussi assumer le rôle d'un inventaire qui permettrait de repérer la nature et la quantité de matériaux disponibles.

Liste de présence

Becker Marc	SIGI
Blasen Georges	Ponts&Chaussées
Colin Didier	LIST
Corrignan Eric	SuperDrecksKëscht
Dengler Simone	Administration de l'environnement
Eicher Marc	FORSED
Ferrari Manuela	Adm. Com. Schifflange
Flammang Sandra	Administration de l'environnement
Fox Roland	Ponts&Chaussées
Goergen Stephanie	Administration de l'environnement
Guichard Frédéric	Lamesch
Hansen Katja	EPEA Internationale Umweltforschung GmbH
Jacoby Yves	Administration de l'environnement
Jung Didier	Horsch
Kirsch Thécla	Oekozynter Pafendall
Kisch Romain	Fédération des Entrepreneurs
Klöppner Rainer	Eneco
Koehnen Patrick	Fédération des Entrepreneurs
Less Serge	Administration de l'environnement
Malano Lucien	Ville d'Esch-sur-Alzette
Nosbusch Patrick	OAI
Rasqué Paul	MEV
Renault Claire	Tralux
Schmit Robert	Administration de l'environnement
Schmitt Bianca	LIST
Schroeder Jeannot	C2C Center
Spanier Guy	Adm. Com. Schifflange
Vermeulen Serge	SICA